

C.P.A.S. de Somme-Leuze

Plan stratégique transversal 2024-2030

INTRODUCTION

La déclaration de politique fut articulée de telle sorte qu'elle pût servir d'ossature pour le plan stratégique transversal (PST). Certains de ses titres sont donc ici repris et assortis des objectifs stratégiques (O.S.), des objectifs opérationnels (O.O.), des actions.

II. ACTIONS SOCIALES

A. Aide sociale & revenu d'intégration sociale

1. Aides diverses

O.S.

- Être attentif à l'octroi équitable des multiples aides.

O.O.

- Analyser au cas par cas toutes les demandes d'aides avec les travailleurs sociaux.

Actions

- Réunion du Service social les deux mardis précédant la réunion du Conseil de l'action sociale.
- Privilégier les différents fonds (alimentaires, mazout,...).
- Poursuivre le reporting mensuel relatif aux bénéficiaires du revenu d'intégration (RI).

2. Personnes âgées

O.S.

- Être attentif aux dépenses pour les personnes âgées hébergées en maison de repos ou maison de repos et soins.

O.O.

- Analyser au cas par cas toutes les demandes d'aides avec les travailleurs sociaux.

Actions

- Privilégier une inscription hypothécaire si la personne est propriétaire d'un bien, sinon aide sur fonds propres ou récupération auprès des débiteurs d'aliments.

3. Economie circulaire

O.S.

- Favoriser l'économie circulaire.

Actions

- Organiser des « donneries »
- Faire connaître le « Repair Café ».

Budget

- Directeur général ou Directeur financier.

B. Réinsertion socioprofessionnelle

O.S.

- Accompagner des personnes en difficulté ou éloignées de l'emploi à retrouver une vie sociale et professionnelle.

O.O.

- Développer la réinsertion socioprofessionnelle par la voie des dispositions des articles 60, § 7 et 61 de la loi organique.

Actions

- Multiplier les engagements dans le cadre des articles 60 et 61, atteindre 5 à 6 engagements par an.
- Plus de synergies avec le service emploi de la commune et avec tous nos partenaires (INTEGRA+, Vulpia Asbl, Compagnon de la maison, ALE, BBB asbl) en plus de nouveaux partenaires privés (via zoning industriel et Batisomme).
- Organiser des rencontres avec des partenaires privés.
- Engagement d'un travailleur social à temps plein pour accompagner nos bénéficiaires **et** les exclus du chômage à partir de janvier 2026, le cadre du personnel adapté le permet.
- Engagement d'un(e) gradué(e) spécifique à temps plein (offre d'emploi => 30/0/2025, engagement après Conseil de l'action sociale d'août).

C. Médiation de dettes

O.S.

- Lutter contre le surendettement

O.O.

- Conserver le service de médiation de dettes et le regroupement avec Hamois.
- Convention avec MEDENAM, notre partenaire.

Actions

- Renforcer le service de 1/5 temps en 2026 si nécessaire, le cadre le permet.
- Motiver les personnes en difficulté à se tourner vers ce service plus rapidement en organisant des séances d'informations => ateliers Medenam pour personnes âgées, pour école.

D. Accueil des personnes d'origine étrangère

O.S.

- Assurer l'accueil des personnes d'origine étrangère en ILA ou en guerre.

O.O.

- Conserver nos 3 places d'accueil ILA.
- Avec mise aux normes des bâtiments si nécessaire.
- => attention aux réformes du gouvernement.
- Conserver le binôme des assistantes sociales pour assurer l'accueil des ILA.

Actions

- Mettre les bâtiments aux normes.
- Conserver l'encadrement par deux assistantes sociales en binôme.
- Rechercher des familles (privé) pour accueillir des personnes fuyant leur pays en guerre et élaborer une liste en cas de crise.

E. Fonds sociaux

O.S.

- Utilisation maximale mais équitable des fonds divers.

O.O.

- Fonds eau :
 - utilisation équitable du droit de tirage.
 - possibilité de dérogation (max. 611 €) au Conseil de l'action sociale si l'enquête sociale démontre la nécessité.
- Fonds gaz et électricité : *idem* fonds eau.
- Fonds PAS : malheureusement condamné à disparaître à partir de 2026.

F. Utilisation rationnelle de l'énergie

O.S.

- Utilisation maximale mais équitable des fonds divers.

O.O.

- Fonds PAPE :
 - Organisation d'une séance d'information le 24/09/2025 de 18h00 à 20h30 en collaboration avec ORES, thème : « Compteurs et tarifs, tout ce qui change ».
 - Visite(s) à domicile avec l'agent Pollec de la commune pour d'éventuels aménagements en vue d'économies d'énergie chez les particuliers.

Budget ? par le Directeur général.

G. Denrées alimentaires

O.S.

- Continuer la distribution de l'aide alimentaire.

O.O.

- Distribution des colis alimentaires (FEAD) un fois par mois (3^{ème} mardi de chaque mois).
- Commande une fois par an.
- Informer les bénéficiaires par rapport à l'existence de l'association « Cœur en Marche » et « Resto du Cœur » à Marche-en-Famenne.
- Octroyer des bons alimentaires si nécessaires après enquête sociale.

H. Santé

O.S.

- Initier une politique de santé.

O.O.

- Conserver une permanence AVIQ une fois par mois.
- Don de sang déjà organisé lors du salon bien-être à Noiseux le 31/05/2025.

- Motiver la Croix-Rouge à se déplacer une fois par an sur notre territoire communal pour un don annuel.
- Analyser avec le collègue la possibilité d'installer (+ achat et placement) des défibrillateurs : Eglise ? Ecole ? Salle ?
- Informer la population via des articles dans le bulletin communal sur diverses thématiques (de dépistage).
- Poursuivre la formation aux 1^{er} secours de notre personnel.

III. AIDE AUX FAMILLES

A. Repas à domicile

O.S.

- Conserver le service repas à domicile en liaison chaude.

O.O.

- Distribution de repas chauds tous les jours ouvrables de la semaine et distribution de repas surgelés pour les jours fériés et les week-ends.
- Veiller à l'équilibre budgétaire (balance entre prix d'achat et prix de vente).
- Conserver la convention de collaboration avec le CPAS de Marche (Home Libert).
- Conserver un prix abordable.
- Contribuer pour les familles en situation de précarité qui le demandent => Conseil de l'action sociale.
- Disposer d'un personnel en nombre suffisant -> engagement d'un mi-temps (supplémentaire) mi-septembre 2025.

B. Aide-ménagère

O.S.

- Renforcer le service aide-ménagère du CPAS.

O.O.

- Engagement d'un agent à mi-temps mi-septembre 2025. Article budgétaire ?
- Renouveler annuellement les conventions avec partenaires tels que ADMR et SPAF.

IV. AÎNÉS

O.S.

- Favoriser l'intégration des aînés dans la communauté et l'intergénérationnel.

O.O.

- Maintien de la maison des aînés (Nos Mohon) dans sa forme actuelle.
- Renouvellement du CCCA le 25/04/2025. Composition approuvée lors du Conseil communal du 24/03/2025.
- Organisation d'un goûter annuel.
- Organisation d'une semaine de stage communal au sein de la « Résidence Véronique » en juillet. Fait en 2025.
- Sorties à Chevetogne, visites musées, chocolateries...
- Synergie Commune-CPAS-Résidence Véronique via « Eté solidaire ».

- Organisation par le CCCA d'une conférence le 15/10/2025 sur « tout savoir sur les soins palliatifs ».
- Soutenir les clubs 3x20 existants dans les villages via une subvention communale.

V. ENFANCE & JEUNESSE

A. Petite enfance

→ La crèche de 21 places dans une aile de la ferme Laboulle sera reprise par la commune à partir de son entrée dans la ferme.

La quote-part sera également prise en charge par la commune. Elle sera gérée au quotidien par « Imaje ».

→ La nouvelle crèche (14 places) à Heure sera entièrement prise en charge par la commune et gérée au quotidien par « Imaje ».

→ Le CPAS conserve la gestion du bâtiment et la quote-part pour la crèche « Les Petits Hiboux » située à Somme-Leuze. Elle est gérée au quotidien par « Les Arsouilles ».

B. Naissances multiples

Idem.

A prévoir chaque année un budget.

C. Jeunesse

Idem : Été solidaire.

D. Aide à la jeunesse

Faire connaître les services d'aide à la jeunesse.

Favoriser les échanges et interactions entre les services d'aide à la jeunesse et le CPAS.

VI. LOGEMENT

Idem : pas de changement à l'ordre du jour.

VII. SYNERGIES ET PARTENARIATS

Vu l'arrivée, dès janvier 2026, d'un nombre non négligeable d'exclus du chômage, il va être important de renforcer les synergies avec l'ALE, le service emploi de la commune, Integra⊕, et tous les partenaires (entreprises, ASBL,...) pour une réinsertion socioprofessionnelle via articles 60, 61.

Nous souhaitons dès lors conserver toutes les conventions existantes et en chercher d'autres à l'avenir.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
II. ACTIONS SOCIALES.....	1
A. Aide sociale & revenu d'intégration sociale.....	1
B. Réinsertion socioprofessionnelle	2
C. Médiation de dettes	2
D. Accueil des personnes d'origine étrangère	2
E. Fonds sociaux.....	3
F. Utilisation rationnelle de l'énergie.....	3
G. Denrées alimentaires	3
H. Santé	3
III. AIDE AUX FAMILLES	4
A. Repas à domicile	4
B. Aide-ménagère	4
IV. ÂÎNÉS.....	4
V. ENFANCE & JEUNESSE.....	5
A. Petite enfance	5
B. Naissances multiples	5
C. Jeunesse.....	5
D. Aide à la jeunesse.....	5
VI. LOGEMENT	5